

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2013

CONSOMMATION - (N° 1574)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 345

présenté par
M. Hammadi

ARTICLE 53

Après le mot :

« publiée »,

supprimer la fin de l'alinéa 8.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'alinéa 13 de l'article 53 précise que les modalités d'application de l'ensemble de l'article sont précisées par décret en Conseil d'État.

Dans un souci de clarté et de simplification, le présent amendement vise donc à supprimer une mention figurant à l'alinéa 8 qui fait actuellement double emploi avec l'alinéa 13.